

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 4 septembre 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2018507A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigadière-chef Audrey MERLE – NIGEND 377868 – est recrutée au grade de maréchale des logis, échelle de solde n° 3 (5^e échelon - indice brut : 381), en qualité de sous-officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de sportive de haut niveau au sein du Centre national des sports de la défense, à Fontainebleau (77), pour une durée d'un an à compter du 6 septembre 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions statutaires sont fixées par le décret du 12 septembre 2008 susvisé, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET